



« L'école Ste-Luce, là où il fait bon vivre, rire, lire et grandir! »

Septembre 2022

LE PRÉSENT DOCUMENT S'ADRESSE AUX PARENTS. IL DONNE DES PRÉCISIONS SUR LES NORMES ET MODALITÉS D'ÉVALUATION DE VOTRE ENFANT SELON LE NIVEAU DANS LEQUEL IL SE SITUE. DES DATES ET DES INFORMATIONS IMPORTANTES Y SONT INSCRITES ET VOUS ÊTES INVITÉS À LE CONSERVER PRÉCIEUSEMENT POUR LE CONSULTER TOUT AU COURS DE L'ANNÉE SCOLAIRE. BONNE ANNÉE SCOLAIRE!

**Résumé des normes et des modalités
d'évaluation des apprentissages
Année scolaire 2022-2023**

PRÉSCOLAIRE

Une **première communication écrite** portant sur le cheminement scolaire et le comportement de votre enfant vous sera expédiée au plus tard le **14 octobre**.

- Une **communication par mois** sera faite par le titulaire, l'orthopédagogue, l'éducatrice spécialisée ou la direction auprès des parents d'un élève ayant des difficultés d'apprentissage qui laissent craindre qu'il n'atteindra pas le seuil de réussite ou ayant des comportements non conformes aux règles de conduite de l'école (*article 29.2 du Régime pédagogique*).

Au cours de l'année scolaire, trois bulletins seront produits :

Premier bulletin :

- Étape du **31 août** au **4 novembre 2022**
- Bulletin disponible dans la semaine du **14 novembre 2022** via [Mozaïk portail parents](#)

Rencontre de parents prévue le jeudi soir 17 novembre et le vendredi 18 novembre en journée

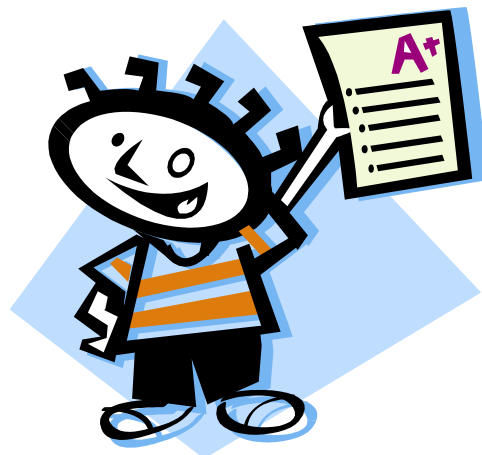
Deuxième bulletin :

- Étape du **5 novembre 2022** au **24 février 2023**
- Bulletin disponible dans la semaine du **6 mars 2023** via [Mozaïk portail parents](#)

Communication avec les parents pour les élèves à risque

Troisième bulletin :

- Étape du **25 février 2022** au **22 juin 2023**
- Bulletin disponible à partir du **5 juillet 2023** via [Mozaïk portail parents](#)



Évaluation des apprentissages (préscolaire)

À l'éducation préscolaire, conformément au régime pédagogique, les résultats sont transmis à l'intérieur des bulletins sous forme de cotes indiquant l'état du développement des compétences ou le niveau de développement atteint par l'élève (étape 3). Ces compétences sont présentées dans le tableau suivant.

Compétences	Étape 1		Étape 2		Étape 3	
	Résultat inscrit au bulletin		Résultat inscrit au bulletin		Résultat inscrit au bulletin	
	4 ans	5 ans	4 ans	5 ans	4 ans	5 ans
Accroître son développement physique et moteur	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Construire sa conscience de soi	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Vivre des relations harmonieuses avec les autres	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Communiquer à l'oral et à l'écrit		✓	✓	✓	✓	✓
Découvrir le monde qui l'entoure	✓	✓	✓	✓	✓	✓

Légende		
Cote	Étape 1 et 2	Étape 3
A	L'élève se développe très bien.	L'élève dépasse les attentes du programme.
B	L'élève se développe adéquatement.	L'élève répond aux attentes du programme.
C	L'élève se développe avec certaines difficultés.	L'élève répond partiellement aux attentes du programme.
D	L'élève éprouve des difficultés importantes.	L'élève ne répond pas aux attentes du programme.

Commentaires sur les apprentissages

En plus des bulletins d'étape, différents moyens seront utilisés par les enseignants pour favoriser la communication avec les parents :

- les messages de l'enseignante,
- les appels téléphoniques,
- les travaux envoyés à la maison,
- la présentation du portfolio par l'enfant,
- etc.



Si des changements sont apportés en cours d'année à ce qui est prévu en matière d'évaluation des apprentissages de votre enfant, nous vous transmettrons une mise à jour du présent document.

Pour obtenir plus d'informations au sujet de l'évaluation, n'hésitez pas à consulter l'enseignant de votre enfant. Il se fera un plaisir de répondre à toutes vos questions.